

La crise et l'Afrique :

Le point sur le suivi de la réponse internationale - Une mise à jour

- I. Introduction et vue d'ensemble**
- II. La mobilisation de ressources supplémentaires**
- III. Mesures visant à promouvoir les échanges et l'investissement**
- IV. Contrôle et réglementation du système financier**
- V. Réforme systémique de la gouvernance mondiale**

ANNEXE :

1. Cadre de suivi
2. Croissance du PIB réel : résultats de 2008 ; projections pour 2009 et 2010

Ce document a été établi par l'Unité de soutien pour examen à la session 3 consacrée à l'impact de la crise et à la réponse internationale de la 13^{ème} réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique qui se tiendra à Addis Abeba le 25 janvier 2010 ; il est accessible à l'adresse suivante.

www.africapartnershipforum.org

I. Introduction

A la suite du Sommet du G20 qui s'est tenu à Londres en avril 2009, un rapport faisant le point sur la réponse politique internationale à la crise qui n'a pas épargné le continent africain a été rédigé pour la 12ème réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (juin 2009). Ce rapport de suivi avait pour objet d'aider à répondre à trois questions élémentaires :

- i) Qu'est-ce qui a réellement été décidé au Sommet du G20 et lors des rencontres ultérieures ;
- ii) Que signifie tout cela pour l'Afrique ; et
- iii) Que faut-il faire désormais, maintenant que les principaux messages imprègnent l'ensemble du processus politique qui s'est engagé ?

2. Ce rapport a reçu un excellent accueil au niveau du FPA, le cadre de suivi proposé dans le rapport a été entériné et il a été demandé que des mises à jour soient établies pour les réunions ultérieures. Le présent document est la première version actualisée du rapport. Il a la forme d'une note succincte, accompagnée d'une matrice complète figurant en annexe, alors que le rapport de juin 2009 contenait une présentation plus complète des aspects techniques. Le présent rapport doit également être rapproché de la version actualisée du document intitulé *Financement du développement en Afrique* (APF/ADDIS-2010/05) qui contient des éléments plus détaillés sur la mobilisation des recettes intérieures, les apports privés et l'aide publique au développement.¹

3. Pour assurer une certaine continuité avec le précédent rapport, la version mise à jour comporte une évaluation des progrès accomplis au regard de la même série d'indicateurs que ceux utilisés dans la version de juin 2009, lesquels couvraient quatre grands domaines :

- i) la mise à disposition de ressources complémentaires ;
- ii) les mesures destinées à promouvoir les échanges et l'investissement ;
- iii) le contrôle et la réglementation du système financier ; et
- iv) la réforme systémique de la gouvernance mondiale.

4. La version mise à jour correspond à l'état des connaissances début janvier 2010 et est établie à partir des informations communiquées et des engagements souscrits lors des différents sommets et réunions, et en particulier lors du Sommet du G8 à L'Aquila, du Sommet du G20 à Pittsburg, des réunions ultérieures des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales des pays du G20, des assemblées annuelles du FMI/de la Banque mondiale et de la réunion COP15 tenue à Copenhague (décembre 2009).

5. Un certain nombre d'évolutions positives ont été observées depuis le mois de juin :

- (i) un effort concerté de la part des institutions de Bretton Woods et de la Banque africaine de développement conduisant à un accroissement des prêts assortis de conditions libérales ;
- (ii) pas de recours généralisé aux restrictions faisant obstacle aux échanges et à l'investissement ;
- (iii) une accélération de l'action engagée sur la question des paradis fiscaux ;
- (iv) ainsi que des progrès dans le domaine de la réforme de la gouvernance au sein des institutions financières internationales.

6. Il sera toutefois primordial de maintenir l'effort politique en 2010 afin de convertir la reprise économique en une croissance soutenue et durable et de renouer avec la progression en direction de la réalisation des OMD :

¹ Pour un point plus détaillé sur la situation macroéconomique en Afrique, veuillez vous référer aux Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne (octobre 2009) publiées par le FMI.

- (i) Étant donné les effets de la crise sur les recettes intérieures (voir le document d'accompagnement sur le financement du développement), il importera de poursuivre l'accélération des transferts de ressources grâce au système multilatéral et d'accroître les apports d'APD à l'Afrique – dans le contexte d'un retard par rapport aux engagements antérieurs ;
- (ii) Compte tenu de l'effet de freinage que la crise peut avoir sur les apports privés, il conviendra de prendre d'autres mesures pour stimuler l'investissement et dynamiser le marché obligataire ; il importera en outre d'insuffler un nouvel élan politique aux négociations commerciales de Doha qui demeurent au point mort ;
- (iii) Les répercussions de la crise sur les recettes intérieures accentue également la nécessité d'entretenir la dynamique qui s'est enclenchée pendant l'année 2009 dans le domaine de la coopération internationale sur la question des paradis fiscaux ;
- (iv) Enfin, si des avancées notables ont été réalisées sur le front de la gouvernance des institutions financières internationales, des décisions essentielles doivent encore être prises en 2010 ; parallèlement, il faudra veiller à ce que l'Afrique soit en mesure de jouer pleinement son rôle au sein des processus, en proie à une évolution rapide, qui sous-tendent la gouvernance économique mondiale et ont commencé à prendre forme en 2009.

II. La mobilisation de ressources supplémentaires

(i) Le système multilatéral

7. Le net repli des recettes intérieures², la diminution marquée des recettes à l'exportation, la baisse des envois de fonds par les travailleurs émigrés et le fait de ne plus avoir accès aux marchés internationaux de capitaux sont autant de facteurs qui soulignent à quel point il est capital d'accroître de façon notable les ressources venues de l'extérieur et procurées par la communauté internationale –en particulier sous la forme de fonds transitant par le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement et sous la forme d'un accroissement de l'aide publique au développement.

8. L'évaluation confirme : a) une accélération des transferts de ressources des organismes d'aide internationaux vers l'Afrique ; b) le déploiement d'efforts visant à simplifier les procédures et à créer/modifier les possibilités de prêt pour offrir aux pays une gamme plus large de solutions correspondant à leurs besoins spécifiques ; et c) un effort concerté pour garantir la viabilité de l'intensification des transferts de ressources en provenance de ces organisations internationales compte tenu des décisions prises au niveau de G20, dont celle de réfléchir à la nécessité d'une augmentation générale du capital de la BAfD au premier semestre de 2010 et celle de créer un nouveau guichet à l'IDA pour répondre à la crise, mais aussi compte tenu des engagements antérieurs ambitieux portant sur la reconstitution des ressources de l'IDA et du Fonds africain de développement.

Le FMI

9. En septembre 2009, les nouveaux engagements du FMI au bénéfice de l'Afrique sub-saharienne ressortaient à 3 milliards USD alors qu'ils ne représentaient qu'1,1 milliard USD pour l'ensemble de l'année 2008 et 0,2 milliard USD en 2007. Grâce à une allocation spéciale de Droits de tirage spéciaux (DTS), l'Afrique, Afrique du Nord comprise, a reçu un soutien financier supplémentaire de quelque 16,9 milliards USD, dont 12 milliards USD sont allés à l'Afrique subsaharienne. En dehors de ces apports de ressources complémentaires, le FMI a également assoupli les modalités de ses interventions dans les pays à faible revenu en permettant à ces derniers de choisir entre plusieurs facilités de prêt celle correspondant le mieux à leurs difficultés.

² Estimé à environ 5 % du PIB pour l'Afrique subsaharienne entre 2008 et 2009, selon le Fonds monétaire international. FMI (2009), Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne (octobre 2009).

La Banque mondiale

10. Au cours de l'exercice 2009 (juillet 2008 à juin 2009), grâce à des interventions accélérées et concentrées en début d'exercice en direction des pays les plus durement frappés par la crise, l'Association internationale de développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale a affiché un montant de prêts sans précédent, de 7,8 milliards USD, représentant une hausse de 37 % par rapport à l'année précédente et un excédent de 15 % par rapport à l'objectif initialement visé. Dix-sept pays ont décidé de concentrer en début d'exercice leurs dotations à l'IDA. La Banque a mobilisé 400 millions USD sous forme de prêts de la BIRD en faveur des pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, la SFI a engagé 300 millions USD dans le cadre de la Facilité pour la crise des infrastructures mise en place récemment et qui a vocation à drainer des ressources vers des projets d'infrastructure viables financés sur des fonds privés et compromis par des difficultés financières. L'Examen à mi-parcours d'IDA15 qui a eu lieu fin novembre a permis d'approuver l'ouverture, au sein de l'IDA, d'un guichet spécial pour répondre à la crise, guichet grâce auquel sont accessibles des financements supplémentaires en faveur de la protection des dépenses essentielles des pays bénéficiant uniquement des prêts de l'IDA.

La BAfD

11. La BAfD a pris des mesures pour accélérer les transferts de ressources vers ses pays membres en concentrant les dotations en début d'exercice et en accélérant les décaissements, mais aussi en réorganisant les portefeuilles afin de dégager un volant de ressources pour des projets, et elle a créé la Facilité de liquidité d'urgence, dotée de 1,5 milliard USD.

(ii) Aide publique au développement

12. On trouvera des détails complémentaires dans le document d'accompagnement sur le financement du développement en Afrique. Les chiffres les plus récents demeurent ceux de 2008, date à laquelle l'APD à destination de l'Afrique a atteint un niveau sans précédent, en termes nominaux, de 44 milliards USD (soit légèrement plus que l'estimation de 42 milliards USD datant du mois de juin). En excluant les opérations d'allègement de la dette, l'APD absorbée par l'Afrique a donc progressé de près de 50 % en termes nominaux depuis 2006 (passant de 28,3 milliards USD en 2006 à 42 milliards USD en 2008). Malgré cela, l'APD allouée à l'Afrique accuse un retard par rapport aux engagements souscrits en 2005 et les perspectives sont encore plus sombres pour la période 2009-2010. Deux problèmes se posent. Le premier est lié à la répartition historique des relèvements de l'APD globale – depuis 2004- l'Afrique ayant perçu en réalité environ 34 % du surcroît d'APD au lieu des 50 % prévus dans les estimations de 2005. Le second problème tient au ralentissement marqué de l'accroissement de l'APD globale apparaissant dans les dernières prévisions de l'OCDE pour 2009 et 2010. Selon les estimations actuelles, il manquera donc globalement environ 21 milliards USD (aux prix de 2008) par rapport aux engagements antérieurs. Les effets conjugués de ces évolutions se traduiront par le fait que l'APD à l'Afrique sera inférieure d'approximativement 17 milliards USD (toujours aux prix de 2008) au niveau qu'elle aurait dû atteindre en vertu des engagements pris en 2005. De fait, l'Afrique subira le contrecoup de l'amputation de l'APD globale alors même qu'elle est la région du monde en proie aux plus graves difficultés sur la voie de la réalisation des OMD.

(iii) Mécanismes de financement novateurs

13. Une enveloppe de 1,5 milliard USD a été promise par un groupe de donateurs bilatéraux et la Bill and Melinda Gates Foundation au titre des garanties de marché (Advanced Market Commitments-AMC) destinées à appuyer le développement de vaccins. Une autre enveloppe de 1,6 milliard USD a été levée grâce à l'émission d'obligations sur les marchés de capitaux au titre de la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFI). La taxe de solidarité sur les billets d'avion devrait générer plus de 500 millions USD en 2009 qui serviront à financer des achats de médicaments.

(iv) **Financement du changement climatique**

14. A Copenhague, les pays développés ont promis de financer les actions à mener dans les pays en développement pour atténuer le changement climatique et s'y adapter. Selon l'Accord de Copenhague, 30 milliards USD seront débloqués pour la période 2010-2012 et des ressources à long terme à hauteur de 100 milliards USD par an jusqu'en 2020 seront mobilisées auprès d'une large palette de sources de financement, y compris le financement carbone et d'autres contributions privées. L'Accord porte en outre création d'un panel de haut niveau, placé sous la responsabilité de la Conférence des Parties et chargé d'étudier la mise en œuvre des dispositions en matière de financement, et du Fonds climatique vert de Copenhague. D'autres pourparlers devront avoir lieu au cours des prochains mois sur la mise en œuvre de ces nouvelles initiatives de financement du changement climatique. Un flou demeure cependant sur la question de savoir si les ressources susmentionnées couvriront également les financements requis pour la mise en place du Mécanisme pour la Technologie créé récemment et des mécanismes destinés à réduire les émissions provenant de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD-plus). Les discussions sur l'affectation géographique des ressources citées précédemment, et notamment sur l'attribution de ressources préaffectées à l'Afrique et à d'autres pays à faible revenu, se sont amorcées. Aucune décision n'a encore été prise sur ce point.

(v) **Réduction du coût des envois de fonds par les travailleurs émigrés**

15. Ces dernières décennies, les envois de fonds par les travailleurs émigrés ont connu une montée en puissance. Ils s'affirment comme une source importante de financement du développement tant en Afrique subsaharienne qu'en Afrique du Nord : entre 2000 et 2008, les rapatriements de fonds enregistrés en Afrique subsaharienne ont plus que quadruplé pour atteindre 20 milliards USD ; la progression est tout aussi rapide en Afrique du Nord, où le montant en jeu est de 14 milliards USD. Par comparaison avec d'autres régions en développement, les transferts à destination de l'Afrique et à l'intérieur de l'Afrique sont pourtant soumis à des coûts élevés. Soucieuse d'alléger ces coûts, la Banque mondiale a ouvert un site Internet sur lequel on trouve des données relatives au coût d'envoi et de réception de petites sommes d'un pays à l'autre, la zone couverte englobant 83 pays recevant des transferts en provenance des 23 principaux pays d'origine des fonds. La publication de la tarification des envois de fonds dans le monde entier sert quatre objectifs importants : proposer des exemples d'améliorations possibles, autoriser les comparaisons entre pays, éclairer les choix des consommateurs et exercer une pression sur les prestataires de services pour les inciter à améliorer leur offre.

III. Mesures visant à promouvoir les échanges et l'investissement

(i) **Maintenir l'ouverture aux échanges**

15. Selon le rapport établi conjointement par l'OMC, l'OCDE et la CNUCED et paru en septembre 2009 sous le titre "Report on G20 Trade and Investment Measures", la crise économique mondiale n'a pas déclenché un recours généralisé aux restrictions faisant obstacle aux échanges ou à l'investissement. On observe néanmoins quelques dérapages de la part de certains membres du G20, qui ont relevé leurs droits de douane et adopté des mesures non tarifaires, et l'on note que la plupart d'entre eux ont continué à employer des mécanismes de défense commerciale. Deux membres du G20 ont mis en place des aides aux exportations agricoles.

(ii) **Promouvoir l'investissement**

16. S'agissant de l'investissement, un nombre non négligeable de changements observés dans l'orientation de l'action des pouvoirs publics au premier semestre de cette année avaient pour objet d'améliorer l'ouverture des marchés aux investisseurs étrangers ainsi que leur lisibilité. Le Plan d'action conjoint, lancé à l'occasion de l'assemblée annuelle de la BAfD qui s'est tenue en mai 2009 et destiné à étayer les systèmes financiers, le commerce, l'infrastructure, les initiatives en faveur des PME et les prêts au secteur privé dans les pays africains, devrait aboutir/a d'ores et déjà abouti à la création d'un Fonds africain de garantie pour le développement des PME, financé conjointement par la BAfD et la Commission

des Nations unies pour l'Afrique, et à la mise à disposition de liquidités pour des PME exerçant leur activité dans les secteurs de l'infrastructure et de l'agroalimentaire. La Banque mondiale a élargi les possibilités de recourir aux garanties, instruments d'assurance et produits de gestion des risques pour encourager les prêteurs privés.

(iii) Financer le commerce

17. La BAfD et le Groupe de la Banque mondiale ainsi que d'autres institutions de financement du développement/institutions financières internationales et États membres ont lancé plusieurs initiatives spécifiques pour injecter des liquidités en quantité non négligeable dans les circuits de financement du commerce extérieur. Au vu des engagements actuels, environ 3 à 4 milliards USD doivent être mobilisés chaque année sur des fonds publics. Ces financements publics ont contribué à leur tour à la mobilisation de ressources provenant du secteur privé. C'est ainsi par exemple que dans le cadre du modèle de partage des risques qui est au cœur du Programme global de liquidités pour le financement du commerce, les quelque 2,4 milliards USD reçus par les banques de dimension mondiale à titre de réserve de liquidités pour le financement du commerce leur ont permis de mobiliser de leur côté 3,6 milliards USD supplémentaires, ce qui représente un total de 6 milliards USD. Si l'on retient l'hypothèse d'une échéance moyenne de 180 jours pour les créances commerciales, ce montant est doublé sur un exercice complet. Globalement, si les ressources réellement allouées au financement du commerce sont légèrement inférieures au montant escompté en vertu des engagements pris à Londres lors du Sommet du G20, portant sur 50 milliards USD sous forme de liquidités pour le financement du commerce mobilisables sur trois ans pour l'ensemble des pays en développement, on ne dispose guère de données attestant que l'Afrique pâtit d'un manque de ressources pour le financement du commerce extérieur.

(iv) Faire avancer le programme de Doha

18. La septième Conférence ministérielle de l'OMC (30 novembre- 2 décembre 2009) a offert l'occasion de réaffirmer la nécessité de boucler le cycle de négociations commerciales en 2010. En dépit de quelques avancées sur des points techniques, les chances de conclure le Cycle de Doha en 2010, comme les participants à la dernière Conférence ministérielle en ont formé le vœu, ne s'amélioreront qu'au prix d'un regain de volonté et de dynamique politiques.

IV. Contrôle et réglementation du système financier

19. Les auteurs de l'évaluation de juin mettent l'accent sur la question des paradis fiscaux, faisant ainsi écho à l'intérêt marqué porté à ce problème par les pays africains pendant la phase préparatoire du Sommet du G20 de Londres, tout en reconnaissant l'attention accordée par l'Afrique à d'autres aspects du contrôle et de la réglementation du système financier, domaine dans lequel il y a lieu de s'attaquer en priorité aux besoins en matière de renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des nouvelles réglementations essentielles.

20. Depuis le Sommet du G20 de Londres, on assiste à une accélération des actions entreprises pour observer les normes préconisées par l'OCDE en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Les 87 pays et territoires couverts par le Forum mondial se sont désormais tous engagés à observer les normes fixées par ce dernier en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales et plus de la moitié d'entre eux les ont véritablement mises en application. Depuis le mois d'avril, plus d'une centaine d'accords portant sur l'échange de renseignements fiscaux ont été signés, plus d'une soixantaine de conventions fiscales ont été négociées/renégociées afin d'y intégrer les normes et une quinzaine de pays et territoires sont passés dans la catégorie de ceux ayant véritablement mis en application les normes. Celles-ci ont désormais été adoptées par tous les grands centres extraterritoriaux ou non.

21. Le Forum mondial regroupe à présent plus de 90 pays qui participent aux débats sur un pied d'égalité. Tous les membres du Forum mondial seront soumis à des examens mutuels : les examens au titre de la Phase 1 seront axés sur les problèmes d'ordre juridique et réglementaire, et les examens au titre de la

Phase 2 sur la mise en application des normes. Le Forum mondial présentera un bilan des progrès accomplis par les pays et territoires soumis à examen aux réunions du G20 d'avril et de juin 2010 ainsi qu'un rapport annuel qui sera rendu public avant le Sommet de novembre 2010.

22. Des activités se poursuivent en outre (dans le cadre par exemple du Forum africain sur l'administration fiscale-ATAF) afin de renforcer les capacités des administrations fiscales des pays en développement de sorte qu'elles puissent être bénéficiaires de cette nouvelle configuration plus ouverte. Des manifestations à caractère technique ont été organisées en Afrique avec le concours de l'OCDE : elles ont porté sur un large éventail de sujets au nombre desquels les prix de transfert et la taxation des minerais, du pétrole et du gaz.

V. Réforme systémique de la gouvernance mondiale

23. Le document de juin attirait l'attention en particulier sur les réformes de la gouvernance des institutions financières internationales – à savoir le FMI et la Banque mondiale. Les délais à respecter impérativement pour la mise en œuvre de la réforme de la représentation et de la gouvernance, qui ont été rappelés lors du Sommet du G20 à Pittsburg, sont : l'Assemblée de printemps 2010 pour la Banque mondiale et janvier 2011 pour le FMI. Les responsables des pays du G20 ont également approuvé des propositions consistant à transférer au moins 5 % des quotes-parts du FMI des pays les plus représentés aux pays jugés sous-représentés. A la Banque mondiale, la décision a été prise d'accorder à l'Afrique subsaharienne un troisième siège au Conseil d'administration. La Banque devrait parvenir d'ici l'Assemblée de printemps 2010 à une décision concernant la majoration d'au moins 3 % des droits de vote des pays en développement et en transition, venant s'ajouter à un relèvement antérieur de 1.46 % survenu pendant la première phase d'ajustement.

24. A moyen terme, le G20 s'est engagé à réformer les mandats, le champ d'action et la gouvernance des institutions financières internationales pour être en phase avec la manière dont le monde évolue et tenir compte de la nécessité pour les pays en développement d'avoir davantage voix au chapitre et d'être mieux représentés.

VI. Quelles mesures faudra-t-il prendre en suite ?

Sur les ressources :

- (i) Mobilisation effective de prêts supplémentaires adaptés aux besoins nés de la crise dans les pays à faible revenu, en trouvant un accord sur d'autres propositions avant les assemblées de printemps 2010 du FMI/de la Banque mondiale.
- (ii) Versement au FMI d'un surcroît de contributions bilatérales volontaires sous forme de prêts et de dons afin de financer les prêts supplémentaires accordés aux pays à faible revenu. Les pays donateurs sont encouragés à mobiliser leurs ressources en DTS pour alimenter les prêts du FMI aux pays à faible revenu.
- (iii) Accord sur une reconstitution ambitieuse des ressources de l'IDA
- (iv) Mise en place rapide du guichet spécialement créé pour répondre à la crise, doté de ressources suffisantes.
- (v) Abondement adéquat du mécanisme en faveur des pays vulnérables à l'aide de contributions volontaires provenant de donateurs bilatéraux.
- (vi) Achèvement de l'évaluation de la nécessité de procéder à une augmentation générale de capital de la BafD d'ici le premier semestre 2010.
- (vii) Mesures urgentes pour relever le niveau de l'APD allant à l'Afrique.
- (viii) Mesures rapides pour la création du fonds doté de 30 milliards USD destinés au financement de la lutte contre les changements climatiques sur la période 2010-2012.

Sur les échanges et l'investissement :

- (ix) Démantèlement de tout nouvel obstacle tarifaire ou non tarifaire instauré en réponse à la crise qui aurait pour effet d'entraver les courants d'échanges ;
- (x) Appui à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint lancé lors de l'assemblée annuelle de la BAfD de mai 2009, et notamment à la recapitalisation des banques en Afrique ;
- (xi) Poursuite du soutien au Programme global de liquidités pour le financement du commerce de la SFI afin de permettre à cette dernière de réaliser l'objectif de financement qu'elle s'est fixé ;
- (xii) Renaissance d'une dynamique politique conduisant à la conclusion d'un accord assorti de délais sur les modalités d'une conclusion heureuse du Cycle de négociations de Doha.

Sur le contrôle et la réglementation du système financier :

- (xiii) Lancement du processus d'examen mutuel dans le cadre du Forum mondial afin d'assurer un suivi de la concrétisation des engagements pris concernant la norme reconnue au niveau international sur l'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- (xiv) Appui au renforcement des capacités des pays en développement de façon à leur permettre de recueillir les fruits de l'avènement d'un cadre plus transparent et plus propice à la coopération dans le domaine de la fiscalité ;
- (xv) Soutien à l'initiative StAR des Nations unies pour le recouvrement des avoirs volés grâce à l'accès aux renseignements (à l'étranger) et à l'échange de données d'expérience et de connaissances au service du recouvrement d'avoirs et de la prévention du blanchiment et des fuites illicites de capitaux.

Sur les sujets d'ordre systémique :

- (xvi) Conclusion dans les délais convenus (printemps 2010 et janvier 2011 pour le FMI) d'un accord sur la réforme de la gouvernance des institutions financières internationales prenant pleinement en considération les intérêts africains.
- (xvii) Participation pleine en entière de l'Afrique aux futures réunions du G20.

Annexe I : Cadre de suivi

	RECOMMANDATIONS énoncées dans le rapport de juin 2009	ÉTAT DES LIEUX	PROCHAINES ÉTAPES
I – RESSOURCES			
FMI	<p>1. Décision rapide sur la proposition d'affectation des DTS.</p> <p>2. Décaissement rapide des financements concessionnels supplémentaires accordés par le FMI aux pays à faible revenu.</p> <p>3. Conclusion rapide d'un accord sur les nouvelles ressources affectées au financement des prêts, et notamment sur les modalités des ventes d'or.</p>	<p>Une allocation générale de DTS à hauteur de 250 milliards USD et une allocation spéciale supplémentaire de 33 milliards USD (à la suite de la ratification du 4^{ème} amendement des Statuts du FMI visant à rendre l'allocation de DTS plus équitable) ont été accordées aux membres du FMI en août-septembre 2009. La part de ces deux allocations qui est revenue à l'Afrique (Afrique du Nord comprise) s'élève à environ 16,9 milliards USD.</p> <p>Le FMI a approuvé en juillet 2009 un plan complet de soutien aux pays à faible revenu recouvrant notamment un accroissement des prêts consentis, l'application de conditions plus libérales, un assouplissement des conditions d'application des seuils de la dette extérieure et la création de facilités nouvelles et plus souples adaptées aux besoins de ces pays. Un cadre révisé d'analyse de la soutenabilité de la dette des pays à bas revenus a également été adopté. Ces mesures vont porter le montant des prêts assortis de conditions libérales à 8 milliards USD en 2009 et 2010. En 2009, l'Afrique s'est adjugé plus de 90 % de la totalité des engagements du FMI sous forme de prêts à des conditions de faveur.</p> <p>Les financements accordés aux pays à faible revenu proviendront en partie des ventes d'or décidées par le FMI. Les ressources tirées de l'ensemble des sources énumérées devraient plus que doubler la capacité de prêt à moyen terme du FMI. Selon les estimations du Fonds, la demande de prêts assortis</p>	<p>a) Décaissement effectif de prêts supplémentaires adaptés aux besoins nés de la crise dans les pays à faible revenu, en trouvant un accord sur d'autres propositions avant les assemblées de printemps 2010 du FMI/de la Banque mondiale.</p> <p>b) Contributions volontaires supplémentaires au FMI sous forme de prêts et de dons bilatéraux destinés à concourir au financement de l'accroissement des prêts consentis aux pays à faible revenu.</p>

		de conditions libérales pourrait atteindre 17 milliards USD d'ici 2014, ce qui exigera des contributions supplémentaires de la part des donateurs.	
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	4. Accélération des prêts à l'Afrique au titre de l'IDA 15.	<p>Au cours de l'exercice clos en septembre, le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé à octroyer 70 milliards USD pour aider les pays frappés par la crise et est sur le point de tripler les prêts de la BIRD pour les porter à 100 milliards USD sur trois ans. Au cours des quatre premiers mois de l'exercice 2010 (juillet-octobre 2009), les décaissements de l'IDA ont atteint 4,6 milliards USD, ce qui représente quasiment un doublement par rapport à l'exercice précédent.</p> <p>Le Groupe de la Banque mondiale a assoupli la règle relative à l'accélération des versements pour permettre aux pays de disposer plus vite d'une fraction pouvant atteindre la moitié (au lieu de 30 % habituellement) de leur dotation annuelle au titre de l'IDA15.</p> <p>A la suite de l'appel lancé récemment par le G20 et le Comité du développement, il a été décidé lors de l'Examen à mi-parcours de l'IDA15 (18-20 novembre 2009) de créer au sein de l'IDA un guichet spécial pour répondre à la crise ouvrant accès à des financements supplémentaires en faveur de la protection des dépenses essentielles des pays bénéficiant uniquement des prêts de l'IDA.</p>	<p>c) Accord sur une reconstitution ambitieuse des ressources de l'IDA.</p> <p>d) Mise en place rapide du guichet spécial pour répondre à la crise adoption, doté d'un volant suffisant de ressources supplémentaires.</p>
	5. Décaissement précoce et rapide d'un volant appréciable de contributions bilatérales volontaires au profit du mécanisme de financement en faveur des pays les plus vulnérables.	<p>Dans le cadre du mécanisme de financement en faveur des pays les plus vulnérables, des ressources complémentaires provenant de la BIRD/l'IDA et de contributions bilatérales volontaires ont été dégagées au bénéfice de la sécurité alimentaire, des systèmes de protection et de sécurité sociale et des infrastructures.</p>	<p>e) Abondement adéquat du mécanisme de financement du Groupe de la Banque mondiale en faveur des pays les plus vulnérables grâce à des contributions volontaires provenant de donateurs bilatéraux.</p>

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	<p>6. Lancement le plus tôt possible des consultations sur une éventuelle augmentation de capital.</p>	<p>La BAfD a lancé un Programme de mise en œuvre accélérée visant à accroître la flexibilité de ses interventions et politiques, et ouvrant notamment à tous les pays FAD la possibilité de bénéficier en 2009 de versements accélérés à concurrence de 100 %.</p> <p>Les donateurs ont décidé de mener à bien au premier semestre 2010 une étude complète portant sur la nécessité de procéder à une augmentation du capital de la BAfD.</p>	<p>f) Achèvement de l'évaluation d'ici le premier semestre 2010.</p>
APD	<p>7. Croissance notable de l'APD à l'Afrique afin d'honorer les engagements pris concernant le volume total de l'aide.</p>	<p>Le montant total de l'APD a atteint un chiffre sans précédent de 121.5 milliards USD en 2008. L'APD nette des opérations d'allègement de la dette versée à l'Afrique a progressé de près de 50 % sur les deux dernières années, pour se hisser en 2008 jusqu'au niveau encore jamais atteint de 44 milliard USD, mais continue d'accuser un retard par rapport aux engagements pris en 2005. Deux problèmes se posent. Le premier est lié à la répartition historique des relèvements de l'APD globale. L'Afrique n'a bénéficié que d'environ 34 % de la progression constatée depuis 2004 au lieu des 50 % retenus comme hypothèse en 2005. Le second problème tient au ralentissement marqué de l'accroissement de l'APD globale apparaissant dans les dernières prévisions de l'OCDE. Les effets conjugués de ces évolutions se traduiront par le fait que l'APD à l'Afrique sera inférieure en 2010 d'approximativement 17 milliards USD (aux prix de 2008) au niveau qu'elle aurait dû atteindre.</p>	<p>g) Mesures urgentes pour relever le niveau de l'APD allant à l'Afrique.</p>
FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGE-MENT CLIMATIQUE	<p>8. Débat à mener d'urgence sur les propositions de financement novatrices – y compris par les recettes des crédits carbone – dans le contexte des travaux préparatoires de la Conférence de Copenhague.</p>	<p>La nécessité d'accroître notablement et de toute urgence le volume et la prévisibilité des ressources est une composante essentielle de la conclusion d'un accord international ambitieux sur le climat à Copenhague et elle a été réaffirmée par le G20 et le G8. Les ressources publiques devraient permettre de déclencher une vague puissante d'investissements privés et d'élargir la portée du financement carbone.</p>	<p>h) Mesures rapides pour la création, décidée à Copenhague, du nouveau fonds institué pour financer la lutte contre les changements climatiques (doté de 30 milliards USD sur la période 2010-2012).</p>

II – ÉCHANGES ET INVESTISSEMENT

GARANTIR L'OUVERTURE AUX ÉCHANGES	9. Mesures rapides pour lever tout nouvel obstacle éventuel aux échanges et à l'investissement en Afrique	On ne trouve dans le dernier rapport de l'OMC (septembre 2009) aucun élément indiquant un retour généralisé au protectionnisme, mais les États ont dans une certaine mesure continué de recourir à des instruments tarifaires et non tarifaires qui ont entravé les flux commerciaux, et ils ont notamment davantage eu recours à des mécanismes de défense commerciale et à des dispositifs s'inscrivant dans le cadre de plans destinés à favoriser les biens/services nationaux aux dépens des importations.	i) Démantèlement de tout nouvel obstacle tarifaire ou non tarifaire qui aurait pour effet d'entraver les courants d'échanges.
PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT	10. Mise en œuvre rapide du Plan d'action conjoint	<p>Le Plan d'action conjoint, lancé lors de l'assemblée annuelle de la BAfD qui s'est tenue en mai 2009, est destiné à étayer les systèmes financiers, le commerce, l'infrastructure, les initiatives en faveur des PME et les prêts au secteur privé dans les pays africains et prévoit des mécanismes de suivi. Les institutions participantes entendent accroître leurs engagements d'au moins 15 milliards USD sur les 2-3 prochaines années. La priorité est clairement donnée aux infrastructures et à d'autres secteurs de l'économie réelle tels que l'agroalimentaire et les petites et moyennes entreprises victimes d'une pénurie de liquidités.</p> <p>La BAfD a décidé, avec la Commission des nations unies pour l'Afrique et la SFI, de créer un Fonds africain de garantie pour le développement des PME pour aider ces dernières à surmonter les difficultés auxquelles elles se heurtent tant sur le plan financier que sur celui des capacités.</p> <p>La Microfinance Enhancement Facility lancée par la SFI permet d'aider plusieurs pays d'Afrique et des discussions sont en cours en vue de créer un fonds pour l'Afrique au sein du Fonds de capitalisation des banques de la SFI.</p>	j) Appui à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint lancé à l'occasion de l'assemblée annuelle de la BAfD.

FINANCE MENT DU COMMERCE	<p>11. Signature d'accords par les donneurs ayant déjà promis de contribuer au Programme global de liquidités pour le financement du commerce.</p> <p>12. Mobilisation de contributions supplémentaires pour atteindre l'objectif de financement.</p>	<p>Le Programme global de liquidités pour le financement du commerce-GTLP (venant d'ajouter à une facilité distincte bâtie sur le même modèle, le Programme de financement du commerce-GTFP) bénéficiant de contributions non négligeables provenant du secteur privé devrait drainer 50 milliards USD sous forme de liquidités pour le financement du commerce au cours des trois prochaines années, dont entre 15 et 17,5 milliards USD en faveur de l'Afrique selon les estimations. Le GTLP a suscité des engagements s'élevant à plus de 4 milliards USD de sources bilatérales. La Banque de coopération internationale du Japon (JBIC) et la Chine offrent en outre des concours de 3 milliards USD.</p> <p>Compte tenu des engagements recueillis à ce jour, l'Afrique devrait bénéficier au titre du GTLP de quelque 3 milliards USD par an. En outre, l'Initiative pour le financement du commerce de la BAfD a permis d'ajouter 1.0 milliard USD à ce montant, dont la moitié transitant sous la forme d'une contribution au GTLP. Les banques prêteuses ont effectivement abondé cette réserve à hauteur de 3,6 milliards USD.</p>	k) Maintien du soutien au GTLP pour atteindre l'objectif de financement.
FAIRE AVANCER LE CYCLE DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEM ENT	13. Conclusion rapide d'un accord sur les modalités d'une conclusion heureuse du Cycle de négociations de Doha.	La septième Conférence ministérielle de l'OMC a offert l'occasion de réaffirmer la nécessité de boucler le cycle de négociations commerciales en 2010. En dépit de quelques avancées sur des points techniques, un regain de volonté et de dynamique politiques est nécessaire.	l) Renaissance d'une dynamique politique conduisant à la conclusion d'un accord assorti de délais sur les modalités d'une conclusion heureuse du Cycle de négociations de Doha.
III – CONTRÔLE ET RÉGLEMENTATION DU SYSTÈME FINANCIER			
PARADIS FISCAUX	14. Achèvement rapide des travaux entrepris par l'OCDE sur la fraude fiscale – grâce à la mise en application effective de la norme reconnue au niveau international	L'OCDE a publié un rapport détaillé sur les progrès accomplis dans l'observation de la norme en matière d'échange de renseignements à des fins fiscales reconnue au niveau international – qui rend obligatoire l'échange de renseignements sur demande dans tous les dossiers fiscaux. En	m) Lancement du processus d'examen mutuel dans le cadre du Forum mondial pour assurer un suivi de la concrétisation des engagements pris concernant la norme acceptée au niveau

	<p>15. Élargissement des travaux de l'OCDE sur l'évasion fiscale.</p> <p>16. Ouvrir les travaux en cours/futurs aux pays en développement ; élaborer des propositions visant à leur permettre de tirer bénéfice de l'avènement d'un environnement plus transparent et plus propice à la coopération dans le domaine de la fiscalité.</p> <p>17. Soutien à l'Initiative StAR des Nations unies pour le recouvrement des avoirs volés grâce à l'accès aux renseignements et à d'autres initiatives destinées à prévenir le blanchiment de capitaux et les fuites illicites de capitaux.</p>	<p>décembre 2009, 59 pays/territoires parmi ceux auprès desquels l'OCDE avait mené l'enquête observaient largement la norme, contre 40 seulement au moment du Sommet du G20 de Londres. Vingt-neuf autres, dont 22 paradis fiscaux, ont adhéré à la norme, mais ne l'ont pas encore vraiment appliquée.</p> <p>En outre, des travaux ont été entrepris par l'OCDE et par d'autres instances dans le but de renforcer la capacité d'administrer l'impôt des pays en développement de façon à leur permettre de recueillir les fruits de l'instauration d'un environnement plus propice à la coopération dans le domaine fiscal.</p> <p>Le soutien à l'Initiative StAR (ONU/Banque mondiale) a été réitéré par les responsables des pays du G20. Cette initiative a pour objet d'encourager l'échange de données d'expérience et de connaissances au service du recouvrement d'avoirs, de renforcer les capacités nationales en matière de recouvrement d'avoirs et de faciliter et de stimuler le partage des informations avec d'autres pays et territoires. INTERPOL a récemment rallié l'Initiative StAR et créé une base de données centralisée.</p>	<p>internationale sur l'échange de renseignements à des fins fiscales.</p> <p>n) Appui au renforcement des capacités des pays en développement de façon à leur permettre de recueillir les fruits de l'avènement d'un cadre plus transparent et plus propice à la coopération dans le domaine de la fiscalité.</p> <p>o) Soutien à l'initiative StAR des Nations unies pour le recouvrement des avoirs volés.</p>
IV –SUJETS D'ORDRE SYSTÉMIQUE			
GOUVERNANCE	<p>18. Veiller à ce que l'Afrique joue pleinement son rôle dans l'élaboration des propositions/recommandations visant à améliorer la gouvernance des institutions financières internationales ;</p>	<p>A Pittsburg (octobre 2009), les responsables des pays du G20 les responsables des pays du G20 ont décidé de transférer au moins 5 % des quotes-parts du FMI des pays les plus représentés aux pays jugés sous-représentés.</p> <p>A la Banque mondiale, la décision a été prise d'accorder à l'Afrique subsaharienne un troisième siège au Conseil d'administration. La Banque devrait parvenir d'ici l'Assemblée de printemps 2010 à une</p>	<p>p) Conclusion, dans les délais convenus, d'un accord sur la réforme de la gouvernance des institutions financières internationales.</p>

	<p>19. Préciser les modalités des futures réunions du G20.</p>	<p>décision concernant la majoration d'au moins 3 % des droits de vote des pays en développement et en transition, venant s'ajouter à un relèvement antérieur de 1.46 % survenu pendant la première phase d'ajustement.</p> <p>Les responsables des pays du G20 se sont engagés à conduire des réformes de la représentation et de la gouvernance des institutions financières internationales en se fixant des délais à respecter impérativement : le printemps 2010 pour la Banque mondiale et janvier 2011 pour le FMI, réformes recouvrant notamment la mise en place d'un processus transparent et fondé sur le mérite de nomination du Président de la Banque mondiale.</p>	<p>q) Participation pleine et entière de l'Afrique aux futures réunions du G20.</p>
--	--	---	---

Tableau 2: Croissance du PIB reel : resultats de 2008 ; projections pour 2009 et 2010

	Pre- Monterrey 1997-2002	Average 2003-05	2006	2007	2008	2009 (Projections)	2010 (Projections)
SUB-SAHARAN AFRICA							
Oil-exporting countries	6.4	9.0	7.4	9.2	7.0	1.9	5.5
Oil-exporting coun., excl.Nigeria	5.6	9.5	9.3	12.5	8.5	0.4	6.2
Angola	4.9	11.7	18.6	20.3	13.2	0.2	9.3
Cameroon	4.5	3.3	3.2	3.3	2.9	1.6	2.7
Chad	5.2	18.7	0.2	0.2	-0.2	1.6	4.6
Congo. Rep of	2.7	4.0	6.2	-1.6	5.6	7.4	12.2
Equatorial Guinea	50.1	20.5	1.3	21.4	11.3	-5.4	-2.8
Gabon	0.0	2.2	1.2	5.6	2.3	-1.0	2.6
Nigeria	6.8	8.8	6.2	7.0	6.0	2.9	5.0
Sudan	..	6.3	11.3	10.2	6.8	4.0	5.5
Middle-income countries	3.0	4.3	5.3	5.0	3.1	-2.4	1.9
MICs, excluding South Africa	5.5	4.4	5.2	4.7	3.7	-4.0	3.0
Botswana	8.0	4.6	5.1	4.4	2.9	-10.3	4.1
Cape Verde	7.8	5.2	10.8	7.8	5.9	3.5	4.0
Lesotho	2.4	3.1	8.1	5.1	3.5	-1.0	3.1
Mauritius	5.1	3.9	3.5	4.2	6.6	2.1	2.0
Namibia	3.6	6.4	7.1	5.5	2.9	-0.7	1.7
Seychelles	3.3	-4.3	8.3	7.3	-1.9	-8.7	4.0
South Africa	2.7	4.3	5.3	5.1	3.1	-2.2	1.7
Swaziland	2.3	2.9	2.9	3.5	2.4	0.4	2.6
Low-income countries	4.1	4.4	7.3	7.3	7.0	4.5	5.0
Benin	5.1	3.3	3.8	4.6	5.0	3.8	3.0
Burkina Faso	5.7	3.4	5.5	3.6	5.0	3.5	4.1
Ethiopia	3.4	6.3	11.5	11.5	11.6	7.6	7.0
Ghana	4.3	5.6	6.4	5.7	7.3	4.5	6.0
Kenya	1.9	4.4	6.4	7.1	1.7	2.5	4.0
Madagascar	1.7	6.6	5.0	6.2	7.1	-0.4	0.9
Malawi	1.6	4.8	6.7	8.6	9.7	5.9	4.6
Mali	5.0	4.8	5.3	4.3	5.1	4.1	4.5
Mauritania	..	4.6	11.4	1.0	2.2	2.0	3.0
Mozambique	9.0	7.6	8.7	7.0	6.8	4.3	5.2
Niger	4.2	4.9	5.8	3.3	9.5	1.0	5.2
Rwanda	9.7	4.3	7.3	7.9	11.2	5.3	5.2
Senegal	4.0	6.1	2.4	4.7	2.5	1.5	3.4
Tanzania	4.8	7.4	6.7	7.1	7.4	5.0	5.5
Uganda	6.1	6.5	10.8	8.4	9.0	7.0	6.0
Zambia	2.6	5.3	6.2	6.3	5.8	4.5	5.0
Fragile countries	0.8	2.8	2.9	3.3	3.9	2.8	4.0
Including Zimbabwe	0.6	2.4	2.5	2.8	3.2	2.9	4.1
Burundi	1.6	1.5	5.1	3.6	4.5	3.2	3.6
Central African Republic	2.8	-1.2	3.8	3.7	2.2	2.4	3.1
Comoros	2.7	2.2	1.2	0.5	1.0	1.0	1.5
Congo, Dem. Rep of	-2.8	6.8	5.6	6.3	6.2	2.7	5.4
Côte d'Ivoire	1.0	0.6	0.7	1.6	2.3	3.7	4.0
Eritrea	1.6	0.5	-1.0	1.3	1.0	0.3	1.4
Gambia, The	4.3	6.3	6.5	6.3	6.1	3.6	4.3
Guinea	4.2	2.2	2.5	1.8	4.9	0.0	2.7
Guinea-Bissau	-1.7	1.7	0.6	2.7	3.3	1.9	2.5
Liberia	3.3	-7.8	7.8	9.4	7.1	4.9	6.3
Sao Tome and Principe	3.5	5.9	6.7	6.0	5.8	4.0	4.5
Sierra Leone	3.8	8.8	5.1	6.4	5.5	4.0	4.0
Togo	0.1	2.9	3.9	1.9	1.1	2.4	2.6

Zimbabwe	-2.7	-6.0	-6.3	-6.9	-14.1	3.7	6.0
Sub-Saharan Africa	4.1	6.2	6.5	6.9	5.5	1.1	4.1
Excluding Nigeria and South Africa	4.1	6.1	7.1	8.0	6.8	2.5	5.1
Oil-importing Countries	3.2	4.8	5.9	5.7	4.7	0.8	3.3
Excluding South Africa	3.6	5.2	6.3	6.3	6.1	3.3	4.8
Resource-intensive countries	5.8	8.0	6.8	8.3	6.4	1.5	5.2
Oil	6.4	9.0	7.4	9.2	7.0	1.9	5.5
Non-oil	3.5	3.2	3.8	3.7	3.5	0.6	3.8
NORTH AFRICA		2000-05	2006	2007	2008	2009	2010
Algeria		4.4	2.0	3.0	3.0	2.1	3.7
Egypt		4.0	6.8	7.1	7.2	4.7	4.5
Libya		4.3	6.7	7.5	3.4	1.8	5.2
Tunisia		4.5	5.3	6.3	4.6	3.0	4.0

Note: The figures for Sub-Saharan Africa have been adjusted to take into account Mauritania and Sudan which are classified as non-SSA countries in IMF reports.

Source: IMF Regional Economic Outlook Series: Sub-Saharan Africa and Middle East and Central Asia (October 2009).